

Arène publique

Un concept pragmatiste de sphère publique

(version française d'un article soumis à *Sociological Theory*)

Le concept de public a été remis sur l'agenda par Habermas (1962) avec son livre sur les « transformations du principe de publicité », avant d'engendrer de nombreuses recherches sur l'espace public et sur l'opinion publique. Sa traduction en anglais et les nombreux commentaires qui s'en sont suivis (Calhoun, 1992) ont lancé la carrière du concept de « sphère publique », accompagné le renouveau de la réflexion sur la société civile (Cohen & Arato, 1994), fécondé un concept de contre-public « marginal » ou « subalterne » (Fraser, 1990)... Mais ce n'est que récemment que la question du public selon Dewey (1927) semble avoir trouvé aux États-Unis un second souffle et que le mouvement de pensée rassemblé sous l'étiquette de « pragmatisme » a gagné quelques échos dans les sciences sociales et politiques. En France, l'intérêt pour le concept de « public » de Dewey remonte au début des années 1990, pour un petit groupe de sociologues intéressés par des questions de sociologie des problèmes publics (Cefaï & Stavo-Debaugé, à paraître). Le concept d'arène publique, dont il va être question dans cet article, a ainsi commencé à être élaboré à la fin des années 1990 (Cefaï, 2002). L'enjeu était, d'une part, de reconnecter l'étude des problèmes sociaux avec l'histoire de la philosophie pragmatiste et de la sociologie de Chicago et d'en montrer l'importance pour une enquête sur la démocratie ; d'autre part, de se démarquer des approches en termes de sphère publique au sens de Habermas, mais aussi de marché et de champ, en retravaillant à partir de Dewey, de Park et de Mead. Petit à petit, c'est une écologie de l'expérience publique et de l'action publique qui s'est dessinée, au fondement d'une démocratie centrée sur la définition et la résolution de problèmes publics. Une perspective pragmatiste en contrepoint des enquêtes menées en science politique sur le changement institutionnel, la mise sur agenda et la fabrique des politiques publiques (Ansell, 2011).

Dewey, Mead et Park : de la situation problématique au processus politique

Notre point de départ aura donc été le John Dewey de *The Public and Its Problems* (1927/ 2010). L'idée de base est que confrontées à une situation problématique, dont les conséquences sont perçues et évaluées par un ensemble de personnes comme néfastes pour des humains, pour les biens auxquels ils tiennent, mais aussi, au-delà, pour les êtres vivants ou pour la Terre, ces personnes s'inquiètent, s'interrogent, enquêtent, expérimentent, discutent. Elles tentent de définir le problème, d'en déterminer les causes, d'en repérer les facteurs et d'en établir les responsabilités. Elles s'associent et s'organisent, se trouvent des leaders pour faire entendre leur voix et pour convaincre et pour mobiliser à grande échelle. Elles prennent la parole, témoignent, mesurent, argumentent, critiquent, délibèrent, interpellent l'opinion publique et les pouvoirs publics. Quand ces derniers n'interviennent pas, elles cherchent des solutions à leur mesure,

imaginent des scénarios, projettent des alternatives, essaient de trouver comment réguler ou supprimer la situation problématique (Spector & Kitsuse, 1973/2012). Cette dynamique collective fait à la fois émerger un problème et son public.

Le premier concept important est celui de « situation problématique »¹. Dans la psychologie fonctionnelle dite de l'école de Chicago, une *situation* devient *problématique* quand les réactions habituelles d'un organisme aux sollicitations de ses environnements ne procurent plus de satisfaction de ses besoins et de ses désirs. La totalité intégrée que formaient les *transactions* (Dewey & Bentley, 1949 : 121-139) de l'organisme et de son environnement connaît une crise. L'organisme, comme être vivant (*life form*), doit s'engager dans une enquête pour déterminer quel est le problème et tenter de le résoudre en transformant son milieu de vie et les relations qu'il entretient avec lui. Il en va de même quand les types de réponses, routinisées et standardisées, qu'une collectivité donne à son environnement s'avèrent mal ajustées, inadéquates ou insuffisantes : un *trouble* naît de l'*indétermination* de la situation, que les membres d'une collectivité vont devoir circonscrire, contenir, comprendre, contrôler.

Des personnes, des groupes, des organisations et des institutions se *mobilisent* alors, en des lieux et à des moments divers, et tentent de reconnaître, chacune depuis sa perspective, en quoi consiste ce trouble et, s'il y a lieu, de l'identifier et de le définir, de lui assigner des causes et des raisons, de le déterminer comme un problème. Ils isolent des éléments en vue de sortir du brouillard de l'indétermination, tentent de cerner « ce qui ne va pas », formulent des hypothèses ou des conjectures, proposent des explications et des interprétations. Ils mènent une enquête (Dewey, 1938/1993). Cette enquête a nécessairement une dimension normative (Dewey, 1939/2011) : il s'agit simultanément d'imputer des responsabilités, de dénoncer des négligences ou des infractions, éventuellement, de désigner des victimes et des coupables, en tout cas de porter des jugements d'ordre moral, légal ou politique afin de réparer des dommages ou de punir des fautes (Gusfield, 1981/2009).

Ce travail de définition de la situation problématique enveloppe un effort de résolution : les acteurs ne sont pas mus par une visée de « savoir pour le savoir », mais de savoir en tant qu'il donne un pouvoir d'action². « *Doing is knowing, knowing is doing* ». Ils proposent de sélectionner dans l'environnement des informations et des ressources utiles pour mieux le contrôler, découvrent des

¹ Dewey, 1938. Mais le principe de définition de la situation avait été fixé par la formule célèbre de William Isaac et Dorothy Thomas : « *If men define situations as real, they are real in their consequences* », tirée de *The Child in America* (1928 : 572). Cette position, qui traverse toute la sociologie des problèmes sociaux à Chicago, a été qualifiée de *théorème de Thomas* par R. K. Merton (1938). On en retrouve une version phénoménologique sous la plume d'A. Schütz (Schütz & Luckmann, 1989 : 288).

² Ce qui correspondrait approximativement à l'*Herrschaftswissen* de Max Scheler (1926 : 250), distincte de la *Bildungswissen* (connaissance en vue de la formation de soi) ou de l'*Erlösungswissen* (connaissance en vue du salut). Scheler parle encore de *Beherrschung* (contrôle, maîtrise) et de *Umbildung* (façonnage, réorganisation).

faisceaux et des chaînes de causes sur lesquels agir, se font des alliés et désignent des adversaires, se battent sur différentes scènes vis-à-vis de différents publics, en vue de rétablir un cours régulier et normé de la situation problématique. Ils inventent, en théorie et en pratique, des dispositifs d'intervention dont l'opérationnalisation requiert de convaincre d'autres personnes, en privé et en public, du bien-fondé de leurs diagnostics. Il faut les sensibiliser, les concerner et peut être les mobiliser. Bref, ils entrent dans une logique du *problem-defining* et du *problem-solving*.

Dès lors que cette dynamique de problématisation et de publicisation déborde le cercle des personnes immédiatement touchées pour concerner un plus grand nombre, elle prend le caractère d'un *processus politique* (Park, 1923 : 793 ; 1927 : 697). Robert E. Park en a proposé une version qui a de fortes ressemblances avec celle de Dewey. « La politique est concernée par des *issues* » (Park, 1955 : ****) : elle rompt avec le consensus moral. Elle ne relève pas d'une logique tacite de l'accommodement social ou de l'assimilation culturelle, mais du conflit ouvert autour de problèmes. Elle n'est cependant pas un choc frontal entre forces brutes, mais peut être orientée par des questions de droit ou de justice. Le conflit politique peut selon Park conduire à des conduites de foule (*crowd behavior*), mais il peut aussi donner naissance à un *public*, quand deux camps s'affrontent autour d'un problème en s'adressant à un auditoire. Le conflit parvient à s'organiser et à se stabiliser dans des processus de « discussion rationnelle », de « mobilisation de la communauté » et de « formation de l'opinion » et parfois d'élaboration de lois et de transformation des institutions. La situation de crise est alors créatrice et cette dynamique de publicisation, tout en modifiant la donne légale et politique, a des effets en retour sur l'ordre moral – sur les usages, les croyances et les mœurs.

Ce schéma analytique se retrouve dans la *Logics : Theory of Inquiry* (1938) de Dewey, et joue en sous-main de sa définition du « public » dans *The Public and Its Problems* (1927). Une mobilisation collective émerge donc quand les membres d'une *collectivité* (encore indéterminée, dont les contours, la taille et la composition vont se spécifier dans le processus), se sentant *concernés*, directement ou indirectement, par un « trouble » auquel ils sont confrontés (d'abord de façon indistincte, difficile à cerner et à nommer, encore non recevable par un public), le définissent comme une situation problématique et entreprennent de passer à l'action (de façon indissociablement conjointe et conflictuelle, en s'engageant dans toutes sortes de coopérations et de compétitions) pour la résoudre. Ces « membres » d'une « collectivité » sont mis en branle par un « trouble »³ – du plus impalpable (la hantise des conséquences de l'élargissement du trou d'ozone) au plus sensible (la douleur due à l'empoisonnement de nouveaux nés par du lait frelaté en Chine), du plus local (la perception de la prolifération des algues vertes sur les côtes bretonnes) au plus global (le constat scientifique de la fonte des glaciers comme symptôme du réchauffement

³ Nous élargissons ici la perspective d'une « micropolitique du trouble » qui avait été ébauchée par Emerson & Messinger, 1977/ 2012.

climatique) – trouble dont la nature va s'éclaircir et se préciser dans une phase d'enquête.

La formation d'un champ d'expérience

Une arène publique se déploie donc autour d'une situation problématique. On a beaucoup insisté sur la dimension de « construction » des problèmes sociaux, mais le retour au pragmatisme déplace le questionnement vers une *écologie de l'expérience publique*. Expérience : le trouble naît souvent d'épreuves affectives, sensibles ou évaluatives, qui perturbent l'assise d'évidence des choses de la vie quotidienne et qui conduisent à mener des enquêtes pour élucider en quoi consiste ce trouble et pour en avoir une expérience (Cefai & Terzi, 2012). Écologie : cette expérience n'est pas de l'ordre du « vécu subjectif », comme on le lit souvent, elle doit être ressaisie dans son « habitat expérientiel », à savoir les transactions que des formes de vie entretiennent avec leurs environnements.

Le trouble est d'ordre affectif, sensible et normatif. Quand il n'est pas encore articulé en langage descriptif et conceptuel, il est vécu sur le mode de l'inquiétude, l'agitation ou la confusion, l'angoisse ou la hantise (Breviglieri & Trom, 2003 ; Stavo, 2012). Il est l'indice de perturbations dans l'ordre normal des choses – dénaturalisation d'une évidence ou surgissement d'une inconnue. Il va de pair avec l'interruption des habitudes qui règlent notre rapport au monde, aux autres et aux choses. Il nous laisse désarmés. Il nous fait perdre nos moyens, abolit notre sentiment de sécurité ontologique et inhibe notre capacité de prendre les choses en main. Le terme recouvre « des qualificatifs comme ceux de déroutant, confus, perturbé, instable, indécis (*confusing, perplexing, disturbed, unsettled, indecisive*) et des substantifs comme ceux de choc, empêchement, interruption, blocage (*jars, hitches, breaks, blocks*). Soit tous les incidents qui provoquent une interruption du cours direct et régulier de la conduite et qui le dévie dans le type de comportement qui constitue l'enquête » (Dewey, 1949/1989, p. 282). Ce trouble a une dimension évaluative. Il est d'emblée éprouvé, senti et ressenti, comme une menace pour nos vies ou pour nos biens, une nuisance pour notre contact avec les autres et avec les choses ou une entrave à l'harmonie avec les situations où nous nous trouvons. La constitution d'un problème public n'est pas toute dans l'agir, mais aussi dans le *pâtir* et le *compatir*. Avant d'être propulsés par des visées stratégiques, les membres qui s'engagent dans l'élucidation ou l'explicitation d'un trouble sont affectés par les situations qu'ils contribuent à définir et à maîtriser et passent par des évaluations de ce qui y est désagréable, répugnant, inacceptable ou insupportable et de ce qui serait par contre désirable. Ils sont exposés à des événements qui les bouleversent et les déroutent, remaniant leurs critères de compréhension et redéployant leurs horizons d'intelligibilité.

Il y a là une dimension de *passion collective* (Quéré & Terzi, 2015) inhérente à l'épreuve du trouble, avant que cette passivité ne se retourne en activité (Dewey, 1934/2014). Sans engagement dans un processus de définition et de résolution de situations problématiques, qui conduit à leur reconnaissance, à

leur explicitation et à leur maîtrise, tant affective que cognitive et normative, le trouble reste tacite ou latent (Cefai & Terzi, 2012 : ****). Il se cherche sans trouver de formulation publique. En attente de sa propre expression (Merleau-Ponty, 1969), il n'existe pas en tant que « trouble » identifiable et reconnaissable comme « problème ». Pour les phénoménologues, la qualité du « donné sans questionnement » (*fraglos gegeben*) ou du « tenu pour allant de soi » (*taken for granted*), qui indexe les manifestations du flux d'expérience dans l'attitude naturelle, est altérée, mais cette désorientation n'est pas encore contenue par le passage à l'attitude réflexive. Pour les pragmatistes, les croyances (*beliefs*), au sens de Peirce, ou les assertions garanties (*warranted assertions*), au sens de Dewey, qui opéraient au cours d'une activité, ont été mises à mal, mais sans que ce « trouble » ait été réélaboré en « problème public ». La *médiation* d'une expérience collective est ici capitale pour que le trouble soit *problématisé* et *publicisé* et que les personnes puissent en *faire expérience*. Un *champ d'expérience collective* comprend des façons de voir, de dire et de faire de sens commun, articulées par un réseau de nombres, de catégories, de types, de récits et d'arguments disponibles, qui permettent de saisir un état de choses comme un problème identifiable et reconnaissable ; il comprend également des ensembles de mœurs, d'usages ou de coutumes, d'« habitudes conjointes » qui organisent un « ordre moral » (Dewey, 1922 ; Park & Burgess, 1921), dont la traduction pratique est la possibilité d'éprouver toutes sortes de sentiments moraux en bien et en mal et de s'indigner auprès des autres ; et il comprend enfin une trame de supports et de relais matériels – des corpus de savoirs, des banques de données, des statistiques pour quantifier, des lois à actionner et des techniques à utiliser –, et de médiations organisationnelles, déjà existantes ou à faire advenir – des associations, des partis ou des syndicats qui représentent une cause, des médias par lesquels faire entendre des dénonciations et des revendications, des bureaux de l'administration à qui adresser des réclamations, des tribunaux, un Parlement ou un gouvernement à interpeller...

Sans un maillage de dispositifs symboliques, comptables, juridiques, médiatiques, institutionnels... le « trouble » ne gagne aucune consistance et n'accède jamais au foyer de l'attention publique. La définition de la situation problématique n'est pas seulement une affaire de créativité, mais aussi d'institution (Trom & Zimmermann, 2001). Un problème public n'advient pas dans le vide, il pré-formaté par des précédents. Il trouve ses marques dans une « *culture publique* » où ont sédimenté les réponses à des problématisations antérieures. Soit il se coule dans un dispositif de catégorisation et d'intervention disponible ; soit il cristallise en testant différentes procédures (par exemple à travers des expérimentations scientifiques), en risquant des coups dramatiques et rhétoriques (par exemple en imitant le travail de cadrage – *frame work* – d'un autre mouvement social), en avançant des raisonnements par analogie (par exemple dans l'activité normative en matière de droit), en se donnant une crédibilité et en cherchant l'approbation de responsables institutionnels et de plus larges publics. Le trouble devient problématique en combinant ce mixte d'éléments institués et instituants. Parfois, par contre, il échoue à s'exprimer. Mais il n'en a pas moins des effets : il paralyse, enferme dans le doute et l'indécision, il

prive de la capacité de comprendre et d'avoir prise sur son destin, il nourrit un ressentiment sans solution, il donne lieu à des explosions de violence ou détruit tout simplement des vies (Stavo-Debauge, 2012).

Cette perspective en termes de champ d'expérience (Cefaï, 2009 et 2014) a des conséquences sur la façon dont la sociologie des mouvements sociaux devrait repenser ses concepts. Les dynamiques de mobilisation collective configurent des champs d'expérience privée et publique... Elles articulent le sens de ce qui vaut comme « *capital* », « *ressource* », « *objectif* », « *contrainte* » ou « *opportunité* ». Aucune analyse ne peut déterminer « objectivement » le sens de ces catégories-clés : la transformation des fins-en-vue (*ends-in-view*) en cours de mobilisation collective et celle des standards d'évaluation qu'elle met en œuvre sont ce qui articule l'expérience des actions et de leurs environnements. Recourir à une ressource ou saisir une opportunité ne veut rien de hors de ce travail du sens, pas plus que la définition d'enjeux de « classe », de « genre » ou de « race » qui ne relève pas tant de « structures préétablies » qu'elle n'émerge du cœur de l'action en contexte. En outre, selon le raisonnement écologique des pragmatistes, les dynamiques de mobilisation collective portent à la fois sur les dispositions des acteurs – leurs impulsions, croyances et habitudes de pensée, d'action, de communication ou de jugement – et sur leurs dispositifs d'action – les *instrumentalities* (Dewey, 1927 : ****) qui médiatisent ce qu'ils savent, disent et font. Elles transforment des environnements et re-configurent les contextes de perception et de manipulation d'objets physiques et sociaux (Mead, 1938) ; elles ré-articulent des *champs d'expérience*, avec leurs *horizons d'attente et de mémoire, de sensibilité et d'imaginaire*. Et l'enquêteur ne peut que passer par ces perspectives situées pour comprendre ce qui se passe.

Le champ d'expérience est donc à ressaisir du point de vue d'une *anthropologie de l'évaluation* des enquêtés (Dewey, 1938/2011). Qu'est-ce qui compte pour eux et comment le comptent-ils ? Qu'est-ce qui les tient et à quoi tiennent-ils ? (Cottureau & Marzok, 2012) Et comment ces évaluations jouent-elles dans des domaines de pertinence différents (Schutz, 1964) ? En outre, le terme d'expérience peut ici être entendu de trois façons, où à chaque fois, nous nous trouvons affectés de façon différente. L'expérience est une *épreuve esthétique* (Dewey, 1934/2014) : les sens affectifs (*pathos*) et esthétiques (*aisthesis*) sont ce qui, en deçà des raisonnements et des jugements, nous donnent accès au monde. Ce sont des charnières de l'expérience qui font que nous sommes en prise sur les situations qui ont une emprise sur nous : nous sommes ouverts à des ambiances ou à des atmosphères, nous sommes sensibles à la beauté des choses et à l'harmonie des situations. L'expérience est aussi une *expérimentation pratique* : la reconnaissance du réel est éprouvée par les tests que l'on peut faire subir à des situations et aux résultats desquels nous devons nous soumettre, accroissant notre capacité d'action en nous pliant à une réalité qui nous résiste (Mead, 1938). Si nous réussissons à contrôler les situations, c'est parce qu'elles se présentent comme des laboratoires sur les paramètres desquels agir en fonction de conséquences attendues. L'expérience est enfin un *échange interactionnel* (Mead, 1934/ 2006) : notre accès à la vérité, au bien et au droit n'est jamais solitaire, mais passe par des interactions avec les autres et avec les choses, via des procès de

coopération et de communication. Ceux-ci prennent parfois la forme de véritables délibérations, où nous nous exposons aux points de vue des autres et les prenons en compte dans une perspective élargie. L'expérience des troubles a ainsi une dimension esthétique, expérimentale et interactionnelle.

L'enquête au cœur des opérations de problématisation et de publicisation

En-deçà des stratégies rationnelles ou des déterminations structurales, la dynamique collective qui s'ébranle, à l'épreuve d'actions ou d'événements, s'avère parfois n'affecter que des « particuliers ». Personne ne voit plus loin que le bout de sa propriété personnelle, ne fait assez confiance dans ses voisins ou dans les institutions ou ne croit en la possibilité de solutions communes. Parfois, cependant, la dynamique collective prend une autre ampleur. Elle fait bouger les lignes de l'expérience, ouvrant les « particuliers » sur des intérêts, des croyances et des désirs qui transcendent leurs perspectives habituelles. Et elle se met à concerner des gens bien au-delà de ceux qui sont directement touchés (Dewey, 1927), les poussant à *se former une expérience commune, à s'indigner de concert et à se mobiliser en public*. Cette expérience commune n'est pas donnée seulement aux membres d'une famille, d'un clan, d'une caste ou d'une nation : la communauté qui se forme est liée par des préoccupations communes (*common concerns*) pour des problèmes publics (*public issues*). Elle requiert une *capacité de sentir et ressentir en commun (sensus communis)* qui se réalise à travers une activité collective. Les gens se rassemblent, s'associent, discutent, s'inquiètent, s'indignent, se mettent à enquêter, discutent encore. Ils trouvent des alliés sur qui s'appuyer, des élus ou des experts qui relaient leurs voix ou d'autres organisations avec qui s'associer. Ils enquêtent, éventuellement expérimentent, tirent des leçons, généralisent et diffusent leurs constatations, dénonciations et revendications (*claims*). Durant ce processus, ils fixent des problèmes qui ont une portée publique. Ce faisant ils se constituent comme un « public ».

Quelles opérations accomplissent-ils ?

Dans l'épreuve du trouble s'ancre l'enquête sur ce à quoi ils ont affaire et à évaluer en quoi des états de fait, des actions ou des événements sont inacceptables, illégitimes ou insupportables dans la perspective de ceux qui sont touchés ou concernés par ses conséquences. Ce travail est indissociablement cognitif et évaluatif. Sans un travail de valuation (Dewey, 1939), porté par des affects, impossible de savoir ce qui vaut la peine d'être connu, défendu ou rejeté, approuvé ou écarté. Une bonne part du travail de sensibilisation, de concernement et de mobilisation autour de ce qui sera un problème public passe par la monstration de ce qu'une situation peut avoir de cruel, injuste, désastreux, angoissant... Dans cette expérience initiale se fonde le travail d'enquête. L'enquête rend compte d'un certain nombre de choses qu'elle décrit et évalue comme néfastes. Elle détermine des chaînes de causalité qui en expliquent l'avènement et qui permettent d'en anticiper les conséquences probables ou plausibles. *Elle organise un champ d'explication et de prévision de la situation problématique*. Elle peut en retracer la genèse historique, élaborer des outils de

catégorisation, de qualification et de quantification, établir des étalons d'équivalence avec d'autres situations similaires... Dans le même mouvement, elle *impute des espèces et des degrés de responsabilité morale et légale* et fait émerger des figures des coupables et des victimes, de défenseurs et de réparateurs (Gusfield, 1981/2009). Qui a fait quoi ? Avec quelles conséquences ? Qui doit répondre de ses actes ? Qui a subi des dommages et peut demander justice ? Qui est habilité à juger ? Qui est chargé de punir ou de réparer ? Par exemple, déterminer le faisceau de causes qui entraîne la mort en masse des abeilles et déceler une relation de corrélation avec l'usage de certains pesticides, c'est déjà esquisser une solution pratique, la suppression des facteurs en cause, la mise au point de produits de substitution ou l'adoption d'une agriculture bio ; c'est aussi désigner des coupables en pointant du doigt les gros fabricants de chimie agricole en situation de quasi-monopole ou les gros céréaliers qui continuent de récuser toute prise de conscience écologique. Étudier les causes d'accidents de la route, c'est aussi imputer des responsabilités aux fabricants d'automobiles, à l'état du réseau routier, au manque de formation des conducteurs, aux lieux de consommation de l'alcool ou aux conducteurs qui prennent le volant après avoir bu ; et si cette figure morale du chauffeur-buveur (*drinking-driver*) est retenue dans une « multiplicité de réalités possibles » (Schütz, 1945 ; Gusfield, 1981), une solution est d'inventer des dispositifs de détection et de mesure de l'alcool dans l'haleine ou dans le sang et d'édicter des mesures légales de prévention et de répression de l'alcool-au-volant...

Le travail de description, d'explication et d'interprétation qui permet de définir la situation problématique peut être résumé par une phrase : qui a fait quoi, avec qui, contre qui, où, quand, comment, pourquoi, en vue de quoi, avec quel degré de conscience, avec quelles conséquences, directes ou indirectes ? Bien entendu, cet effort de problématisation et de publicisation n'a rien de consensuel. Dès les premières émotions et évaluations, les perspectives divergent et s'affrontent. Un public est une communauté politique ordonnée autour d'enjeux de conflit. L'enquête donne lieu à des contre-enquêtes, les faits sont contestés ou présentés dans une autre lumière, chaque explication et chaque interprétation sont sujettes à protestation. Chaque enquête – investigation policière, reportage journalistique, instruction judiciaire, expérimentation scientifique, audition parlementaire, rapport d'ONG... - tente de stabiliser des versions plus ou moins acceptables pour les différentes parties du public et de fixer des enjeux de conflit. Souvent, à une phase de coalescence du problème public, très conflictuelle, succède une phase de stabilisation autour de points de dispute ou de controverse partagés : l'arène publique s'institutionnalise et les perspectives, coopératives et compétitives, s'organisent (Spector & Kitsuse, 1973/ 2012 et pour une tentative de modélisation de cette genèse, Chateauraynaud & Torny, 1997/2014). L'enquête refaçonne la situation problématique à travers de nombreuses *épreuves de réalité et de validité (reality and value tests)* qui à la fois en délivrent une clef de lecture et en induisent la recomposition. L'enquête est une action qui induit d'autres actions. Elle détermine la grandeur d'échelle spatiale et temporelle à laquelle intervenir : où commence et où finit dans l'espace et dans le temps une situation problématique ? Jusqu'où faut-il remonter dans l'enquête sur les causes et les

responsabilités et jusqu'où pousser l'enquête sur les conséquences ? Elle indique des finalités et des objectifs à atteindre, organise des moyens et des ressources pour les réaliser, détermine des ordres de contraintes et d'opportunités et engage des stratégies d'alliance et d'opposition. Elle désigne des acteurs autorisés à prendre en charge le problème, elle spécifie la nature des troubles, des dommages ou des préjudices et fournit un mode d'emploi sur comment les réparer. En attribuant des causes, en interprétant des motifs, en prévoyant des conséquences, en évaluant des risques, en imputant des responsabilités et en imaginant des solutions, *l'enquête organise un champ d'intervention*.

Et surtout, elle fait du trouble un problème et du problème un *problème public*, au sens où celui-ci n'est pas pris en charge par une instance privée comme le marché, traité sur un mode technique à l'insu de tous ou étouffé par des arrangements en coulisses. Des institutions publiques – Dewey (1927 : ****) parlait de « *public officials* », souvent, des agents de l'État ou des remédiateurs (*trouble-killers*) accrédités par lui (Emerson & Messinger, 1977/ 2012) – s'en emparent. Publiciser, c'est rendre visible, mettre en scène, en argument et en récit le problème, et s'adresser par des actes de communication à des auditoires à persuader et à convaincre ; c'est aussi donner du corps à la définition et à la résolution du problème en le faisant exister matériellement dans différents environnements ; et c'est faire que le problème soit reconnu, exploré et résolu par des dispositifs et des opérateurs d'action publique. Soit il existe déjà des lois, des équipements et des personnels capables de le prendre en charge et habilités à le faire ; soit de nouvelles fonctions étatiques doivent émerger, qui vont donner lieu à de nouveaux secteurs et de nouvelles activités des pouvoirs publics. Le public au sens de Dewey entretient des relations avec des experts et avec des leaders qui le représentent, contribuent à fixer des lignes de fracture entre identités, intérêts et opinions, et donnent forme, dans des écologies et des sémantiques différentes, aux problèmes. Avec toujours, en arrière-plan, la menace de confiscation et de manipulation du pouvoir du public, et la menace jumelle d'appropriation exclusive du contrôle du problème et de son administration – ce que Gusfield (1989) avait signalé ironiquement par la métaphore de la propriété (*ownership*), avec ses « risques de perte » et ses « possibilités de transfert ».

Arène publique : ni marché, ni champ, ni agora

Le concept d'arène publique a son pedigree dans l'histoire de la sociologie de Chicago, relue à travers Mead et Dewey. Si le besoin s'en est fait sentir dans les années 1990 (Cefaï, 1996 et 2002), c'était pour recadrer trois autres concepts (quatre aujourd'hui, si l'on inclut l'acteur-réseau). Recadrer ne veut pas dire ici invalider, mais remettre à leur place.

1. D'abord celui de « *marché* » où se « négocient » des intérêts et des opinions, cette « bourse de valeurs » (Park, ****/ 1950 : 48) où *des problèmes publics finiraient par être déterminés par la loi de l'offre et de la demande*. La demande serait celle de consommateurs qui formulent un problème et qui sont assez nombreux pour représenter une masse critique et présenter un intérêt

économique ; l'offre, celle de propriétaires des moyens de production de biens, de services, d'informations, d'idées, qui voyant une opportunité de profits, reconnaissent qu'il y a là un problème (la loi du marché écologique – les entrepreneurs bougent quand la production d'énergie éolienne ou solaire devient rentable) ou qui au contraire, pressentant des coûts et des pertes, ignorent ou étouffent le problème (la négation de problèmes de santé publique - le scandale de l'amiante). Dans l'espace médiatique, c'est ainsi l'information *newsworthy*, celle qui est rentable en faisant vendre, qui est exploitée : l'accès à la visibilité médiatique dépend de cette valeur anticipée (indissociablement sur un marché et pour un auditoire) des problèmes publics en tant que nouvelles. Et bien entendu, l'existence du problème public sur le marché a des conséquences performatives : il y a gain de la crédibilité et de la légitimité.

Cette perspective en termes de marché a un corollaire bien connu : l'engagement des acteurs individuels dans des entreprises collectives en vue d'obtenir des « biens collectifs indivisibles » ne va pas de soi (Olson, 1965). Si les acteurs individuels n'anticipent pas des utilités subjectives ou des bénéfices privés comme résultats de leurs actions (faible utilité marginale et rentabilité de l'engagement public), s'ils ne réussissent pas à s'accorder les uns aux autres un minimum de confiance (dilemme du prisonnier), et s'ils ne décident pas que le plus raisonnable est d'attendre et de ne rien faire (rationalité égoïste de la conduite de *free rider*), il y a peu de chances qu'ils se liguent pour imposer la définition d'un problème public. Il faut alors miser sur le mécanisme d'une main invisible qui convertit les vices privés en vertus publiques et les troubles personnels en enjeux collectifs. C'est à cette condition que les petits entrepreneurs et consommateurs peuvent s'engager dans une arène publique entendue comme marché, où leurs investissements en argent, temps et énergie connaîtront un retour qui en vaudra la peine, par une heureuse coïncidence entre intérêt particulier et intérêt public.

2. Un autre concept est celui de « *champ* » (Bourdieu, 1979) où *l'existence et la nature des problèmes sociaux dépendraient de l'état des rapports de force et des conflits d'intérêts entre classes ou fractions de classes* dans différents champs ou sous-champs sociaux. La sociologie politique a élargi le langage de la classe qui prévalait encore dans les années 1970, mais le schéma analytique reste le même. Les agents sont déterminés par le fait qu'ils disposent de plus ou moins de capitaux à reproduire, à investir et à rentabiliser dans des stratégies qui leur sont plus ou moins coûteuses. D'un côté, des « dominés », dépossédés de capitaux, peinent à se faire entendre dans les sous-champs de l'économie, de la politique, de l'administration, de l'information ; de l'autre, des « dominants » contrôlent le jeu, détiennent les moyens d'enquêter et d'informer, occupent les postes de décision politique et ont la puissance de feu nécessaire pour mobiliser. S'il peut exister des tensions, par-delà une complicité objective entre les élites des différents sous-champs, fondée sur l'homologie structurale de ces derniers, reste que les « dominants » fixeraient pour tout le monde quels sont les problèmes et les solutions. L'exemple classique est la presse (Champagne, 1991), organisée comme un sous-champ social qui tourne en circuit fermé, dont les organes sont mus par des stratégies de reproduction de l'information disponible et de

démarcation de leurs concurrents directs – un monde où il n’y a pas de public, sinon des « consommateurs » « dominés » dont le jugement est formé par les médias et dont on imagine mal qu’ils aient la capacité de se transformer en membres d’un public.

En effet, un corollaire est que les chances statistiques que les plus démunis en capitaux expriment des insatisfactions, défendent leurs intérêts et revendiquent des droits sont minces. Ils n’en ont pas les moyens matériels, ni les compétences en organisation et en information, pour autant qu’ils aient acquis des capitaux éducationnels ou militants dans l’action. En général, ils n’en ont tout simplement pas le temps – livrés à des stratégies de survie – et ne se sentent pas habilités à le faire. La seule solution à la mobilisation serait le mécanisme de la « magie de la représentation » (Bourdieu, 1981) à travers laquelle des « représentants » font exister des collectifs dominés, des intérêts floués ou des dommages subis et des « représentés » remettent leur destin entre les mains de ceux qui connaissent les arcanes du pouvoir, ont la capacité de mettre en forme des revendications, ont les moyens d’agir à travers des syndicats ou des partis et ont le temps, parce qu’ils se professionnalisent, de le faire. Ce schéma a bien entendu connu des amendements depuis le début des années 1980, mais la greffe du modèle de la mobilisation des ressources, prise en main par des « entrepreneurs en mouvements sociaux » n’a fait que renforcer cette conception limitative de la représentation. Et si les « dominés » semblent avoir retrouvé un peu de capacité à penser et à agir, ils sont loin de former des publics : la logique de reproduction des champs et des habitus ne laisse guère de place à de telles dynamiques collectives.

Notons que ces deux modélisations, qui mettent l’accent sur la *valeur sur un marché* ou sur un *rapport de domination* ont d’autant plus de crédibilité que les mondes sociaux sont de plus en plus colonisés par des logiques économiques et engagés dans un processus de financiarisation, que l’État de droit recule face à la multiplication des dispositifs de contrôle sécuritaire et l’État social en raison de la destruction des dispositifs de politique sociale.

3. La troisième perspective serait celle d’une arène publique conçue comme une *agora* – un lieu de *délibération* : on sort d’une vision des échanges fondés sur la loi du profit ou sur la loi du plus fort et l’on adopte une vision de la raison publique. Des individus qui s’efforcent d’être rationnels et raisonnables et qui adhèrent à une même conception de la raison publique s’entendent sur les prémisses d’une justification publique à valeur universelle ou sur les procédures à suivre pour former des arguments recevables ; et une fois qu’ils ont discuté, dialogué ou délibéré – selon les versions de Habermas, Dryzek, Bohman et de quelques autres – ils prennent des décisions et agissent en ligne avec le consensus rationnel qu’ils ont atteint. Les problèmes publics qui émergent ne sont pas le seul résultat d’une *rationalité systémique* – du gouvernement, du législatif ou de l’administration (Luhmann, ***) – ou d’une *rationalité stratégique* de groupes d’intérêt – patronat, presse, partis... mais d’une *rationalité communicationnelle*. Dans *Droit et démocratie* (1992/ 1996), Habermas analyse ainsi le pouvoir de faire émerger des valeurs par la discussion à propos de problèmes sociaux dans des « espaces publics autonomes », indépendamment des institutions de

programmation et de régulation de l'ordre politique et des opérateurs de fabrication d'assentiment par des organes de communication politique.

Cette approche a des affinités avec la perspective pragmatiste, que l'on retrouve tant chez Dewey que Mead et Park que chez beaucoup d'autres auteurs qui vantent dans les années 1920 les mérites de la discussion publique. Les mouvements de réforme sociale – urbaine, journalistique ou pédagogique... - auxquels Park, Mead ou Dewey, d'une façon ou d'une autre, participaient, avaient créé, avant-guerre, de formidables *bouillons de culture publique*, où l'imagination progressiste pouvait se donner libre cours. Et d'autres activistes d'après la Première Guerre mondiale, comme Mary Parker Follett, Eduard Lindeman ou Alfred Sheffield faisaient également le pari de l' « intelligence créatrice » (Dewey et al., 1917) à travers la discussion publique. C'est du reste cette leçon qu'ont tirée les théoriciens contemporains de la démocratie délibérative, sans nécessairement la relier à ce moment de réforme sociale. L'arène publique est coproduite comme un *forum de discussions* : le fait que les points de conflit aient à être défendus et justifiés et que les positions adverses doivent être critiquées et invalidées implique des opérations d'évaluation, de délibération et de jugement. Dans une telle arène publique, leurs représentants demandent des comptes, prennent des positions et répondent aux critiques. Ils échangent des arguments qui deviennent de plus en plus conformes au *public interest*. Mead décrit cette façon de se hisser dans l'horizon de la communauté morale et de la reconnaissance mutuelle entre acteurs comme celui de l'adoption de la perspective d'Autrui généralisé (Mead, 1934/2006 ; Cefaï, 2014). Les humains ont une capacité à transcender leurs intérêts égoïstes pour réaliser des figures du bonheur public (Dewey, 1927). Mais ils font tout cela dans leurs milieux de vie, en menant des enquêtes et des expérimentations.

Les ancrages écologiques de la raison publique

Ici entre en jeu la vision de l'écologie humaine. Les disputes dans lesquelles sont impliquées des actions collectives prennent des formes distinctes selon le type d'environnement dans lequel elles s'inscrivent. Ces disputes s'articulent communément comme polémique journalistique, procès judiciaire, controverse scientifique, bataille politique ou arbitrage administratif... et elles se concrétisent dans des meetings contradictoires, des audiences parlementaires, des manifestations de rue, des conjectures et des réfutations dans des revues, des plaidoyers, des éditoriaux ou des reportages... La communication est de fait le vecteur de la coopération et de la compétition entre acteurs : toute action qui vise la transformation de l'ordre public doit recourir à des formes et à des contenus de raisonnement et d'argumentation, à chaque fois ajustés à des environnements spécifiques, à des coups stratégiques, à des langages spécialisés et à des publics concernés. Ce faisant, un acte de communication existe comme tel et articule un dispositif d'action et d'énonciation, avec ses places attribuées, ses rôles ratifiés, ses enjeux autorisés, ses engagements appropriés, ses vocabulaires et ses grammaires – lesquels connaissent des variantes et des altérations stylistiques selon le lieu et le moment.

Une approche en termes de communication n'accorde donc pas un pouvoir illimité à la parole. Une arène publique n'est pas seulement un conclave de gens de bonne foi et de bonne volonté qui se mettraient ensemble pour discuter et résoudre des problèmes. Elle se forme selon une *logique écologique*, à travers l'aménagement ou le réaménagement d'*environnements instrumentaux ou organisationnels, idéels ou moraux*. Cette perspective est classiquement celle de Chicago (mais aussi celle du pragmatisme de Dewey ou Mead et de l'institutionnalisme de Veblen ou Commons). Elle est développée par Park, Burgess et McKenzie dans les années 1920 et elle sera en partie redéveloppée par Shibutani (1986), Strauss (1993) et Becker (1982). Un problème n'est pas seulement une construction de l'esprit, il s'ancre dans des environnements (Abbott, 2005). Et il en va de même pour sa résolution : une espèce d'*intelligence créatrice* se déploie à travers une activité collective qui réordonne ces environnements, modifie l'*ordre des choses*, crée de nouveaux outils pour saisir les situations et pour y intervenir, afin de les réagencer en fonction de biens escomptés. Autour de cet enjeu, inscrit dans la matérialité de la situation problématique, des collectifs se forment ; des fronts de conflit et des rapports de pouvoir se créent entre les groupes d'intérêt et mouvements d'opinion qui s'affrontent. Ils proposent des plans d'action, mobilisent des moyens et des alliés et se donnent une organisation pour le résoudre, souvent en tentant d'engager des d'influer sur des décisions gouvernementales, des réglementations juridiques ou des mesures administratives. Tout ce processus, constitutif d'une arène publique – la temporalisation de la dynamique de problématisation et de publicisation – n'est pas seulement une affaire de discussion publique, mais d'*écologie institutionnelle, juridique et politique*. On peut en donner un bon exemple, contemporain de l'âge d'or du pragmatisme, au début du XXe siècle. L'enjeu d'éduquer les citoyens et de créer un « esprit public » (au sens du *public mind* ou de la *public consciousness* de Cooley, 1909 : 124) approprié à la vie démocratique a donné lieu à la création de réseaux d'institutions civiques comme des écoles, universités, théâtres, bibliothèques, hôpitaux, journaux, centres sociaux, avec leurs cycles de conférences du soir et cours de formation pour adultes... Chacune de ces institutions civiques a été l'occasion de discussions publiques, mais prises dans un travail de *design* institutionnel et d'articulation politique et indissociables de l'organisation de moyens matériels et de l'évaluation des conséquences potentielles. On a pu décrire l'émergence de ces réseaux d'institutions civiques comme un enjeu pour les élites des grandes villes, en concurrence les unes avec les autres, à la recherche de loisirs à la hauteur de leur statut social ou comme la manifestation d'une espèce de paternalisme philanthropique, conduisant de bonnes âmes à s'occuper des pauvres. Mais on aurait aussi pu les voir comme des vecteurs d'expérience publique, le produit de « publics », sans doute aisés et cultivés, discutant, expérimentant et enquêtant sur les meilleures façons de rendre leurs villes vivables, travaillant à des projets de *Welfare*, d'éducation et de santé pour tous.

De même, l'« enquête sociale » et la « méthode expérimentale » (Mead, 1899 ; Dewey, ****) ne sont pas seulement le signe de la diffusion de l'esprit scientifique, de la professionnalisation de disciplines universitaires ou de la

technocratisation de l'administration publique. Mais plutôt l'indice d'un virage dans le rapport à la société : il est possible d'avoir une prise sur la transformation réfléchie d'un environnement en explorant les potentialités qui l'habitent et en guidant les interventions que l'on accomplit sur lui. C'était le sens de l'implication des *social surveys* et à leur suite de l'enquête sociologique dans le travail social ou la politique urbaine des années 1920. Autrement dit, *l'effort de définir et de contrôler des problèmes publics a fait pousser des agences spécifiques dans des environnements spécifiques, qui en retour ont contribué à redéfinir ces problèmes publics et à institutionnaliser leur prise en charge*. Par exemple à Chicago, le ramassage des ordures, l'aménagement et l'embellissement de la ville, la création d'aires de jeu et de bains publics, la législation du travail des femmes et des enfants, la limitation de l'alcoolisme dans les *saloons* ou la réforme du marché du logement... ont d'abord été proposés par des activistes progressistes qui se sont confrontés à ce type de problèmes et ont petit à petit transformé leur environnement pour y apporter des solutions. Ces batailles ont pris place à l'échelle locale de Hull House dans le Near West Side, à l'échelle de l'État d'Illinois pour les questions de délinquance juvénile, parfois au-delà, pour des affaires de droit du travail. La prise en charge de ces problèmes publics a conduit, moyennant l'implication de réseaux progressistes dans les administrations, partis et syndicats, à la création de *services publics* ou au lancement de *politiques publiques*. Et ce même si la complexité du développement technique et économique et la différenciation des mœurs, des habitudes et des croyances ont signé la fin des « idéaux et des pratiques des conseils urbains » (*local town meeting practices and ideals*) et rendu difficile d'identifier un « public dispersé, multiple et mobile » (*scattered, mobile and manifold public*) (Dewey, 1927 : ****)

Aborder la question de la démocratie participative en termes de forums de discussion en vue de résoudre des problèmes publics reste donc limité⁴. Si l'on reste à Chicago au début du XXe siècle, la « communication » se faisait à travers les interrelations multiples entre les preneurs de décisions politiques et les citoyens engagés à l'Université, dans des clubs civiques, des commissions d'enquête, des centres sociaux, et à l'échelle locale, dans des associations plus ou moins formelles, allant du groupe d'amis à l'organisation communautaire. Ces réseaux d'universitaires, d'activistes et de philanthropes, qui se côtoyaient parmi les élites de la ville, partageaient des préoccupations communes, relevant à la fois du patriotisme urbain, de l'idéal libéral et de la croyance progressiste. Et ces réseaux traversaient des mondes sociaux, linguistiques et ethniques, entrepreneuriaux et syndicaux, entre lesquels ils jouaient un rôle de passeurs, de médiateurs et de traducteurs et où ils rendaient possible l'émergence de quelque chose comme une « raison publique ». Mouvements et contre-mouvements, groupes d'intérêt et mass media, communautés civiles et autorités publiques

⁴ Bohman (2004) est l'un de ceux qui ont perçu le potentiel du pragmatisme pour élargir la question de la délibération à celle de l'enquête, pour « décentrer » l'Etat, ses fonctionnaires et ses experts vers des publics enquêtant et expérimentant et pour ré-enraciner les membres du public dans des groupes concrets et ne plus traiter le public comme un agrégat d'individus abstraits.

interagissent les uns avec les autres, créant des constellations d'expériences, de discours et d'actions qui s'intersectent et s'interpénètrent, se segmentent et s'équilibrent, se conjoignent et s'opposent. Anselm Strauss aurait utilisé le concept d'« arène sociale » (1963 et 1964), clairement revendiqué comme une application empirique de l'héritage de Thomas, Park, Mead, Blumer et Hughes. Il conjoint l'idée d'un « ordre négocié », qui émerge, se forme et se stabilise dans des transactions aussi bien dans des organisations qu'entre des organisations et qu'entre elles et leurs environnements, et celle de « mondes sociaux », qui poussent, croissent et se multiplient, fusionnent et fissionnent, articulant des ordres réguliers et récurrents d'interactions et d'activités (Clarke, 1991 ; Cefaï, 2002 ; Clarke & Star, 2007 ; Cefaï, 2015). Une arène publique, c'est un ensemble organisé de marchandages et d'arrangements, de protestations et de consentements, de promesses et d'engagements, de contrats et de conventions, de concessions et de compromis, de tensions et d'accords plus ou moins symbolisés et ritualisés, formalisés et codifiés, où se joue un *public interest*... Un monde de mondes sociaux qui configure des territoires, des connaissances, des technologies, des organisations et des institutions et qui est ordonné à la réalisation d'un bien public ou à l'évitement d'un mal public.

Une arène publique se configure temporellement sans que l'on puisse lui assigner des frontières déjà instituées. Elle se déploie en prenant ses appuis et en lançant des passerelles entre différentes scènes publiques. Elle ouvre transversalement des mondes sociaux et institutionnels les uns aux autres. Elle engendre de nouvelles connexions entre eux. Elle les met en contact, les féconde et les impulse, contribue à des processus de transformation, de désintégration et de recomposition, de segmentation et d'intersection, de dénégation et de légitimation (Strauss, 1992). Elle transforme des environnements dans lesquelles des rapports de production, de propriété et de pouvoir sont institués et en levant de nouveaux cas, crée des précédents qui feront jurisprudence. L'*empiètement* et le *débordement* semblent être la règle plus que l'exception. L'idée de « *segmentation* » comme forme d'innovation organisationnelle ou institutionnelle, que l'on trouve sous la plume de Rue Bucher (1963 ; avec Strauss, 1962) et qui hérite en droite ligne de la sociologie des professions d'Everett C. Hughes, exprime bien cette *force instituante* à l'œuvre dans des arènes publiques. Les problèmes publics sont ainsi pris en charge à travers leur circulation entre différentes « juridictions »⁵ qu'ils contribuent à circonscrire. Ils percolent dans des

⁵ Ce concept de « juridiction » est proche de celui qu'Andrew Abbott (2005) a développé en partant du système des professions et en élaborant son modèle, hérité de l'écologie humaine de Chicago, dans le sens d'une enquête sur des « écologies liées ». Nous nous en distinguons sur deux points, au moins. D'une part, nous évitons de réintroduire l'opposition frontale entre structure et culture et entre structure et situation : Abbott a raison d'insister sur cette dimension « structurelle », qui était centrale à Chicago dans les années 1920, et qui a continué d'être traitée, différemment, par Hughes, Shibutani ou Strauss, qu'il ne faut pas exclure de l'héritage ; la conception de la « structure » doit être retravaillée à partir d'une conception meadienne et deweyenne de l'institutionnalisation. D'autre part, l'écologie d'Abbott est une écologie centrée sur des processus lourds – morphologiques, du type économiques, démographiques ou politiques

« écologies liées » où ils se chargent de nouvelles dimensions et engendrent eux-mêmes de nouveaux environnements. Les travaux de Shibutani, Becker et de Strauss et les recherches menées dans le sillage de ce dernier à partir des années 1980, dans un croisement de la problématique des mondes sociaux avec celle des *social and technology studies*, ont fourni de nouveaux outils pour saisir la *puissance génératrice* des problèmes publics. Les processus de diffusion et d'amplification sont médiés par des objets-frontières (*boundary objects* : Star & Griesemer, 1989 ; Trompette & Vinck, 2009), par des kits pédagogiques ou par des *master frames* (Snow & Benford, 1992 qui facilitent le ralliement d'audiences et la traduction dans d'autres environnements (*bandwagon effect* : Fujimura, 1988). Le problème public monte en puissance quand augmentent le degré de mobilisation de multiples acteurs et le degré de résonance auprès de nombreux auditoires, quand les différentes scènes entrent en résonance les unes avec les autres, s'interpellent et se répondent, s'empruntent des thèmes, des ressources et des informations. Sa temporalisation semble s'accélérer et sa configuration ramifier dans de nouveaux processus et connaître de multiples rebondissements et bifurcations (Chateauraynaud, 2011) – tant en matière de domaines concernés (médiatique, industriel, politique, consommation...) que de complexité (ouverture de nouveaux fronts rhétoriques ; hybridation, couplage ou subordination avec d'autres problèmes). Le problème public passe alors par-delà les frontières des mondes sociaux, organisationnels et institutionnels, il ouvre de nouvelles *scènes de publicisation* à cheval sur ceux-ci et il entre, de façon centrale ou périphérique, dans les agendas d'un certain nombre de décideurs. Il se propage en provoquant des transformations tant dans des mondes de la vie quotidienne que dans des niches écologiques du marché ou de l'État – un phénomène que les théories du comportement collectif (*collective behavior*) qualifiaient de « contagion ». Il traverse des environnements qu'il contribue à réaménager ou en engendre de nouveaux (redistribution de ressources matérielles, croissance de carrières professionnelles, investissements financiers ou organisationnels, émergence de technologies et de pédagogies, production de normes et de règles...).

Au-delà du conflit négocié : l'intelligence publique

Chez Strauss ou Becker, les arrangements négociés et les interactions stratégiques semblent être le fin mot de l'histoire. Le jeune Joas (1981 : 187), encore sous l'emprise de Habermas, avait déjà pointé les limites d'une perspective qui ne distingue pas entre négociation et délibération et ne prend pas en compte une rationalité communicationnelle. Une autre lacune, inaperçue par Joas comme par Habermas, mais préjudiciable pour une sociologie de la démocratie, concerne les activités d'enquête et d'expérimentation. Une arène publique s'organise aussi autour de *terrains d'enquête* et de *laboratoires d'expérimentation*.

– mais peu attentive à ce que R. E. Park appelait l' « ordre moral » ; ici encore, la reprise des travaux des pragmatistes sur la question de l'éthique et du droit et leur insistance sur le problème du bien public permet de fonder une écologie morale et politique, plus large que celle d'Abbott – de réintroduire la question du *public interest* dans les arènes du « processus politique » et de ses auditoires.

Nous avons vu plus haut comment l'émergence des problèmes publics, au début du XXe siècle aux États-Unis, était ancrée dans un réseau d'enquêtes et d'expérimentations sociales. On pourrait rajouter que les sociologues de Chicago avaient mis en place des banques de données statistiques et cartographiques comme autant d'outils pour avoir une connaissance scientifique de la ville et en projeter rationnellement le développement – une entreprise déjà engagée dans les milieux progressistes. L'idée, pragmatiste par excellence, était de formuler et de valider des hypothèses de travail sur la ville, traitée comme un « laboratoire naturel » (Park, 1925), *in the open*, afin d'en connaître les lois de l'organisation et du développement. Cette métaphore de l'expérimentation était généralisée depuis la fin du XIXe siècle et Mead ou Dewey n'ont fait que la reprendre. L'étude des problèmes publics – la délinquance juvénile, le conflit interracial, les difficultés de l'assimilation des migrants, la corruption du gouvernement municipal, les conditions de travail des ouvriers, la désorganisation de l'environnement urbain... – en vue de leur définition et de leur régulation est au cœur de la sociologie et de la science politique naissantes. Sur le fondement de cette connaissance, les experts en sciences sociales peuvent contribuer à la mise en place d'agences au service de la planification urbaine et de la politique publique : en d'autres termes, ils « organisent » et « incorporent » à des *institutions publiques* une forme d'*intelligence collective* (Dewey, 1927 : ****). La politique urbaine met en œuvre une méthode rationnelle là où les villes ne connaissaient qu'une forme de croissance naturelle ; des organes de régulation et de législation viennent contrôler les formes d'exploitation industrielle ou organiser la coexistence entre groupes ethniques ; des institutions d'éducation et de réhabilitation tentent d'orienter ou de réparer les trajectoires de vie des enfants et des adolescents.

La vie collective est un chantier grandeur nature où sont mis à l'épreuve, examinés, testés et évalués des modes de vie, des montages d'action publique ou des savoirs de sens commun. Elle ne fait pas que reproduire des coutumes et des mœurs, elle n'est pas régie par la seule loi du marché, son moteur n'est pas la lutte de classes pas plus qu'elle n'est à l'image de la Cité de Dieu. Avec la révolution darwinienne, la métaphore de l'expérimentation est apparue comme une loi de la vie, et la politique n'a pas à y échapper. Dewey et Mead l'ont souvent répété : la politique doit définir et résoudre les problèmes publics par une *méthode d'enquête et d'expérimentation*. Sans doute, un certain nombre d'acteurs tentent d'imposer des préjugés sectaires, des arguments d'autorité ou des vérités transcendantes, et s'engagent dans des tentatives de restauration imaginaire de la tradition au cœur de la modernité. D'autres passent outre le droit et la science et misent davantage sur la force, le clientélisme et la corruption, ou autre possibilité, recourent à des pseudosciences pour faire valoir leurs intérêts. Enfin, bien plus qu'à l'époque de Mead et Dewey, nous savons que la science peut avoir des effets pervers et que son action est parfois décalée par rapport au verdict des publics. Mais l'idée qu'il y a une dimension d'enquête et d'expérimentation dans la constitution d'un champ d'expérience démocratique est cruciale, tant d'un point de vue normatif que descriptif et analytique.

Dans cette perspective, *les problèmes publics sont des mouvements sociaux* (Mauss, 1975) dont les membres reconstruisent des faits, se lancent dans des

investigations, analysent des données officielles, recherchent des éléments de comparaison, proposent des explications et des interprétations, imaginent des stratégies d'intervention, testent des hypothèses et agissent en conséquence. Mais on touche alors à un autre problème inhérent à la rhétorique de l'ajustement et de l'accommodement entre intérêts. Tout en acceptant qu'il puisse y avoir d'autres modalités d'interaction comme la persuasion, la convention ou l'éducation, Strauss ou Becker sont en retrait par rapport à la richesse des thèses pragmatistes du début de siècle. La question normative de la « publicité » y est perdue et la portée éthique et politique de la constitution des problèmes publics, qui était centrale pour Park, Dewey et Mead, n'est plus thématifiée comme telle. Pourtant, la dynamique de la réforme sociale valait également en matière d'*éthique publique* : le bien commun est indissociable de sa mise à l'épreuve et les standards du droit ou du juste, que la politique va tenter de réaliser, ne découlent pas de principes abstraits, mais de l'expérience collective comme enquête et expérimentation. Une *intelligence créatrice, rationnelle et organisée* conduit, à travers des séries d'épreuves individuelles et collectives, situées dans des environnements spécifiques, à l'invention et à la sélection de nouvelles manières de voir, de dire et de faire, perçues comme préférables ou désirables du point de vue du bien public. Qu'il s'agisse de transformation du statut des femmes défendu par les suffragettes, de mise en place de nouvelles formes d'aménagement urbain, de revendication de nouveaux droits pour les travailleurs ou de coopération en vue de changer l'éducation dans les écoles publiques, une dimension d'enquête et d'expérimentation est toujours engagée dans la constitution des problèmes publics. Elle permet de mieux fixer des enjeux de conflit ou de controverse avec des élites conservatrices ou des groupements d'intérêts ou des mouvements d'opinion qui visent le *statu quo* ou prônent le laissez faire laissez aller.

Un point important, que Park, Mead ou Dewey avaient vu et qui a été retravaillé depuis par l'analyse de réseaux, est celui du « découplage » (*decoupling*) (White, 1992/ 2011) des membres du public des rôles et des statuts, des opinions et des convictions qui sont les leurs, d'ordinaire. Les analyses structurales qui dérivent un engagement public d'une position de champ ou de la détention de capitaux ont leur limites – l'enquête empirique ne cesse de livrer des contre-exemples, et ce même si les publics ont une assise sociale et prennent racine dans des communautés de voisinage, d'ethnicité, de profession, de religion, de genre, de classe... Il ne s'agit pas de nier cet état de fait, mais de considérer que *le public redéfinit l'horizon des possibles et organise l'expérience de ses prises de position, l'évaluation des contraintes et des opportunités qui pèsent sur son action, plutôt qu'il n'est déterminé par des structures de marché ou de champ*. En sélectionnant les éléments de définition de la situation problématique en fonction de la dialectique des moyens et des fins qu'ils projettent devant eux, les membres du public renversent l'emprise que cette situation problématique a sur eux en se donnant des prises, en formulant des hypothèses et en les soumettant à des tests qui leur permettent de mieux savoir à quoi ils ont affaire. Ils retrouvent une *capacité* de s'orienter dans le monde, de contrôler leurs trajectoires de vie, de comprendre les événements qui les affectent et à partir de là, la *liberté* de ne pas être passif face à ce qui leur arrive, de regagner une autonomie dans des rapports

de pouvoir et parfois de réaliser des idéaux de droit ou de justice. Cette perspective en termes de champ d'expérience et de capacité d'agir (*capability*) (De Munck & Zimmermann, 2008) qui tente de montrer la puissance d'agir – la *potestas in populo* – des dynamiques de problématisation et de publicisation permet de recadrer la littérature sur les mobilisations collectives et les problèmes sociaux. Elle hérite en droite ligne des soucis d'émancipation du *réformisme progressiste* du temps de Jane Addams, de Dewey ou de Mead, ou d'une conception de la « démocratie radicale » comme celle de M. P. Follett (1918 et 1924).

Scènes publiques : la métaphore rhétorique et dramatique

Une arène publique n'est donc pas réductible à une agora, un champ ou un marché. Elle trouve ses appuis dans des environnements institutionnels, professionnels, confessionnels, organisationnels où des problèmes publics se constituent, faisant et défaisant des mondes sociaux et les juridictions dans lesquelles ils viennent à être définis, traités, régulés, résolus. Et elle se déploie autour de *situations d'épreuve*, souvent au point d'intersection entre plusieurs mondes sociaux ou environnements institutionnels. L'une des caractéristiques de cette dynamique de problématisation et de publicisation est qu'elle ouvre des *scènes publiques* où le problème est mis en scène et en argument devant de plus larges auditoires. Dans un lignage où l'on retrouverait Goffman, Orrin Klapp et Murray Edelman, l'arène publique est pensée à la lumière de la métaphore dramaturgique et rhétorique. La tribune journalistique, la cour judiciaire ou le forum politique sont des théâtres où sont accomplies des performances. Joseph Gusfield recourt au terme « arène » dès *Symbolic Crusade* (1963), pour désigner l'*espace des luttes statutaires* autour des enjeux du mouvement anti-alcoolique. L'arène publique se fait autour de la bataille des femmes de la ligue anti-saloon et du mouvement pour l'abstinence qui se battent contre les lieux de vente d'alcool perçus comme des lieux de perte. Le résultat, moyennant le relais du Parti de la Prohibition, sera la loi du même nom, en vigueur de 1920 à 1933, mais aussi une *hiérarchisation dans l'espace social* entre natifs et migrants, entre migrants catholiques et protestants, entre migrants du Sud et du Nord de l'Europe... *The Culture of Public Problems* (1981) rouvrira le dossier et reconstruira le champ des batailles scientifiques et juridiques qui ont constitué le problème public de l'alcoolisme au volant (*drinking-driving problem*). La filiation est, cette fois-ci, revendiquée à Kenneth Burke et Victor Turner. L'arène publique apparaît comme une configuration de *fictions opérantes*, mises en scène dans des drames publics, mises en argument dans des rhétoriques publiques. Elle met en forme un « *ordre symbolique* » qui a pour fonction, selon Gusfield, de produire un sentiment de cohérence, de rationalité et de normalité, garanti par la réalisation d'une politique de sécurité routière et par l'exercice quotidien de la police et de la justice.

L'arène publique est le lieu d'exercice de *rites* et de *mythes* d'institution, par lesquels sont exprimés, sublimés, formulés et recouverts un certain nombre de conflits (Gusfield, 1996 ; Turner, 1974). Gusfield distingue entre les façades normatives dressées par la culture du problème public de l'alcool au volant et le

jeu des conflits, des négociations et des compromis entre intérêts d'entreprises, d'organisations ou d'institutions. L'arène publique, ce sont aussi de gros enjeux d'argent et de pouvoir entre fabricants d'automobiles, industries de l'alcool et maisons d'assurance, entre laboratoires scientifiques, agences administratives et organisations non-gouvernementales. Gusfield ne néglige donc pas cette dimension économique, écologique et organisationnelle, pas plus qu'il ne confond entre le théâtre de la vie publique et les scènes de la vie ordinaire : les conduites concrètes de conducteurs et de buveurs trouvent toutes sortes d'accommodements avec les juges et les policiers. Mais il insiste sur la fondation d'un *ordre symbolique*⁶. Cet ordre symbolique, au nom desquelles des bonnes pratiques sont approuvées et des mauvaises sanctionnées, norme ce qu'il est possible de dire et de faire, de penser et d'imaginer. Il a pour fonction de restaurer un ordre menacé selon un processus rituel analysé par Turner (1969/ 1990) et qui court selon un cycle de « brèche-crise-réparation-intégration ou schisme ». Il fixe l'attention du public sur un problème qui a une portée morale et dont la résolution passe par la désignation d'un bouc-émissaire, de victimes et de justiciers et par des procédures purificatrices, qu'on pourrait qualifier avec Durkheim de répressives ou restitutives. L'ordre public s'institue moyennant des *actions symboliques* – dramatiques ou rhétoriques – prises comme autant d' « actes de communication » (Burke, 1966), qui imposent une certaine « autorité culturelle », du reste difficile à ébranler, une fois qu'elle est établie (Gusfield, 1995/ 2012).

La constitution du problème public est alors une façon de domestiquer ou de pacifier le public et d'éviter que se réalisent des potentialités de désordre, de pollution ou de pagaille. Cette thèse de Gusfield, inspirée de l'anthropologie symbolique, nous paraît capitale pour mettre Dewey en perspective et dégager une autre dimension de l'ordre public. Mais inversement, toutes les dynamiques de problématisation et de publicisation ne se coulent pas dans le moule du « processus rituel ». La position de Gusfield n'est qu'une option parmi d'autres. Nous en avons proposé une critique pragmatiste (Cefai, 2009) qui a au moins trois conséquences : elle insiste sur la portée des enquêtes statistique et légale, mais aussi administrative, journalistique, scientifique...non seulement pour leur efficacité symbolique à rassurer le public, mais parce qu'elles traitent de problèmes qui se posent réflexivement à une communauté ; cela implique que, sans nier l'apport des approches qui se sont développées depuis le début des années 1960, longtemps rassemblées sous l'étiquette de *labelling perspective*, cette perspective pragmatiste se démarque de leur constructivisme, qui tourne au relativisme ou se retourne en militantisme (*anything goes*) ; enfin, elle remet en question la posture esthétisante ou olympienne que revendiquait Gusfield (1981 : 192-194) et dont il savait qu'elle était intenable jusqu'au bout – et elle réaffirme la responsabilité des chercheurs vis-à-vis des publics, conformément à l'engagement

⁶ Ce qui implique une mise à distance de l'opposition entre tradition et modernité (Geertz, 1963 ; Gusfield, 1967) sur laquelle est fondée la conception de la rationalité de Weber – ce que Gusfield fait moyennant une anthropologie des symbolismes et des rituels séculiers (Gusfield & Michalowicz, 1984).

de Mead quand il enquêtait sur le système éducatif à Chicago ou de Dewey et son équipe quand ils montaient la *Laboratory school*.

Qui parle de *scènes publiques* doit donc entendre l'expression au sens dramaturgique ou rhétorique : des acteurs accomplissent des *opérations de dramatisation, d'argumentation, de narration*, qui ont des visées d'expression, de persuasion, de séduction, et qui embringuent leurs auditoires dans des champs d'expérience et des univers de discours. Au-delà de la typification de genres et de stratégies de publicisation qui partent du modèle de l'art théâtral ou oratoire (Cefaï, 2007), c'est la ressaïe d'un *agencement institutionnel* et de ses *dispositifs d'action et d'énonciation* qui s'impose. L'ordre public assigne des places que des récepteurs acceptent ou non d'occuper, il propose des perspectives qu'ils s'approprient ou ignorent, critiquent ou détournent (Cefaï, ****). Une scène comme la scène judiciaire où prend place le procès Scopes (1925) et où la théorie de l'évolution est remise en cause n'est pas une scène de théâtre ordinaire. Elle est très étroitement liée à des équipements matériels et conventionnels établis, sanctionnés par l'État et codifiés par le droit. Elle a ses usages et ses rituels, ses jeux de langage incompréhensibles pour le profane, ses procédures d'instruction, de raisonnement et de jugement, ses personnels spécialisés, leur division du travail et leurs rapports d'autorité. Elle est tendue entre le respect de la doctrine, de la loi, de la procédure, de la jurisprudence et les marges de manœuvre dans la présentation et l'interprétation d'un cas. Elle tente d'établir un espace d'administration de la preuve par le fait ou le témoignage, mais elle est en même temps traversée par des enjeux qui la débordent : la scène judiciaire, tout en étant particulièrement bien circonscrite à une juridiction institutionnelle, a des extensions sur d'autres scènes – administratives, médiatiques, politiques... - qui ne sont pas sans effet en retour sur le déroulement d'un procès. Et elle condense les batailles d'idées, d'arguments, de convictions, les dissensions autour de visions du monde, de mœurs ou d'opinions qui agitent la société civile : pas seulement au sens où elle réfléchirait des « luttes sociales et politiques » comme un miroir, mais au sens où elle contribue également à les instituer. Elle est le lieu de décisions qui donnent des coups d'arrêt à certains processus, empêchent ou habilent certains acteurs, fixent de nouvelles règles du jeu et répartissent autrement moyens et pouvoirs. Elle interrompt de vieilles histoires et en commence de nouvelles (Schapp, 1953/1992 ; Arendt, 1968/1972). Elle « articule ses propres ordres de faits et de normes, redistribue des échelles de pouvoir, d'autorité et de légitimité ou redessine des paysages sociaux et politiques », « fait émerger de nouvelles perceptions de la réalité et du droit, de la vérité et de la justice » (Cefaï, 2009), fournit de nouveaux repères d'expérience à des mondes sociaux et nourrit de catégories et d'images, d'icônes et de symboles, d'arguments et de récits des dynamiques collectives qui vont pouvoir s'identifier et se mobiliser comme des forces publiques. Dramaturgie et rhétorique ont des conséquences bien « réelles » : les univers fictionnels qu'elles organisent ont une puissance d'institution du jeu social.

Une arène publique est ainsi une « constellation de scènes qui empiètent les unes sur les autres, qui ouvrent sur des coulisses à géométrie variable, où les degrés de publicité sont déterminés par les cadrages des acteurs et dont les

auditoires changent au gré des performances » (Cefai, 2007/2013). L'étude de la *constitution d'une expérience publique* prend la forme d'une *écologie de l'attention du public* (Goffman, 1963), qui peut être étudiée pour elle-même. Anthony Downs (1972) avait déjà repéré ces cycles de l'attention publique, si évidents dans le monde de la presse où la compétition est rude entre problèmes publics pour se gagner un chemin vers la fenêtre médiatique (Bosk & Hilgartner, 1988). Mais il s'en tenait à une analyse statistique de contenus thématiques sur des données agrégées dans des corpus médiatiques – ce qui, combiné avec la démarche de Snow et Benford, ou de Gamson et Modigliani (1989) sur le « cadrage » du pouvoir nucléaire, a depuis engendré une industrie de recherche. L'enquête doit trouver le moyen de rendre compte de cette temporalisation de l'attention publique, avec ses foyers de concentration et ses zones de dispersion. Elle se fixe au gré des situations d'épreuve autour d'*enjeux dominants et subordonnés, principaux et secondaires* (Goffman, 1963). Parfois, un problème public s'évanouit, d'autres fois il s'institutionnalise, mais il articule toujours de nouvelles situations d'épreuve qui sont autant d'enjeux de disputes, de fixation d'intérêts et de production d'expériences. Autour de chaque problème s'étend un champ de problématisation où des chapelets de problèmes se surdéterminent les uns les autres, s'engendrent temporellement ou se conditionnent pratiquement. La configuration du *champ d'attention publique* se transforme, avec sa structure thème/ horizon / marge (Gurwitsch, 1957).

Chaque scène a par ailleurs ses zones d'ombre. Elle s'organise en contrepoint de « coulisses de la scène publique », la « sphère du privé » ou le « sceau du secret ». a) Qui dit scène dit coulisses : le processus de publicisation ouvre une scène, avec ses avant-postes et ses arrière-plans, mais elle ménage aussi, dans la temporalité de la performance, des moments d'invisibilité et d'aparté à une partie des acteurs : elle ménage des coulisses loin des yeux et des oreilles du public. Les règles de l'art politique n'existent que dans le jeu des stratégies de communication multiple, des promesses incertaines et des alliances ambiguës : elles ont leurs zones d'ombre à l'entour des rayons de lumière braqués sur des causes, des acteurs ou des événements. b) Faire apparaître sur une scène publique peut encore signifier que toutes sortes de questions relevant de la vie privée et passant pour inintéressantes, indécentes ou incorrectes, sont arrachées à l'ombre du privé et exhibées à la lumière du public. La dynamique de publicisation a par exemple inversé le stigmate de certains « handicaps physiques » ou levé le silence autour de la « violence conjugale », en les dramatisant et en les racontant. En apparaissant au public, en devenant des objets de témoignage, de provocation, de dénonciation ou de revendication, ces expériences jusque-là privées de lumière et de parole changent de sens. Nombre de causes collectives se fondent sur la publicisation d'une expérience jusque-là privée, qui peut se faire dans des « espaces libres » (*free spaces*) (par exemple, des femmes prennent conscience de leur expérience partagée et d'une condition commune), dans des œuvres d'art ou des reportages (le répertoire de romans et de films des femmes) ou dans des proclamations identitaires à vocation politique (le *coming out* des femmes lesbiennes). c) Ce qui se passe en coulisses sous le sceau du secret peut enfin être dénoncé comme immoral, illégal ou illégitime, ou tout

simplement, comme allant à l'encontre du droit de savoir du public. La publicité est alors invoquée pour réclamer des comptes et rendre accessibles au public des situations cachées, parce qu'inavouables, supposées profiter aux intérêts particuliers de tel ou tel groupe. Rendre des comptes au public : c'est là une dimension fondamentale de l'expérience publique. La formation du public, tout en ayant pour idéal la transparence, redonne prise au soupçon et au scandale. Elle a pour phénomènes collatéraux de requérir de la vigilance, de provoquer de la critique, de faire douter des intentions et de faire vaciller les réputations. La traque du rapport de forces et du conflit d'intérêts, qui obnubilent les analystes, n'est qu'une des dimensions de cette expérience publique, qui a rompu avec le secret d'État et exige des officiers publics de rendre compte de ce qu'ils font au public.

Conclusion : le public comme communauté politique

La constitution de problèmes publics enrichit l'expérience collective d'une nouvelle panoplie de sentiments moraux, de croyances pratiques, d'habitudes d'action, de représentations collectives... Elle l'accroît également de modèles explicatifs, de schémas interprétatifs et de raisonnements évaluatifs. Elle fait advenir un environnement cognitif et normatif avec ses équipements matériels et idéels. L'un des moteurs de cette dynamique collective réside dans les enquêtes, expérimentations et discussions qu'ont les membres de « publics » qui s'efforcent de définir et maîtriser des situations problématiques. Quand ils ne sont pas dans une posture d'action, ils se tiennent au moins dans une posture de réception : il arrive qu'ils lisent les nouvelles, deviennent des citoyens bien informés et échangent leurs points de vue dans des conversations, correspondant à la figure du « public » de Tarde (1899). Ils se sensibilisent et se sentent concernés par un problème et s'engagent parfois dans des mobilisations collectives, franchissant le cap de la réception à celui de l'action (Cefaï & Pasquier, 2003)...

De nouvelles scènes publiques, animées par des intrigues dramatiques et des preuves rhétoriques, attirent, captent et retiennent l'attention du public et dessinent de nouvelles « choses/ causes publiques », en procès et en conflit. En parallèle, ces membres de publics, actifs et réceptifs, ne sont pas dans une simple attitude de contemplation : la constitution d'une expérience publique dispose de nouvelles prises dans les situations problématiques, qui permettent aux personnes immédiatement ou indirectement impliquées d'y retrouver un pouvoir de comprendre et d'agir (Zimmermann, 2006 ; Stavo-Debaugé, 2012). Une arène publique forge de nouvelles capacités d'agir. Elle façonne les champs d'expérience des Sois qui en sont partie prenante en transformant leur vie personnelle : avoir le droit d'assumer des préférences sexuelles sans risque de mise à l'index, retrouver prise sur sa vie et disposer d'une liberté d'agir en ayant accès à l'éducation, gagner de l'autonomie dans la réalisation de ses désirs et projets au travail, disposer de son propre corps et échapper au pouvoir des hommes... Une arène publique fait naître de nouvelles sensibilités morales, redistribue de façon plus équitable ressources, droits et capacités, reconnaît une pluralité de croyances, d'opinions et d'identités, crée de nouvelles opportunités de mieux-vivre individuellement et collectivement.

De ce point de vue, les arènes publiques ne sont pas réductibles à des marchés où s'agrègent des stratégies rationnelles, à des champs de rapports de force ou à des agoras d'échange d'arguments. Ce sont des « milieux », au sens écologique du terme, incarnés dans des champs d'expérience et dans des univers de discours (Cefaï, 2015), qui peuvent être concentrés sur des territoires délimités ou dispersés en constellations tentaculaires, où des collectifs se forment et se régulent autour d'attentes mutuelles, de croyances complémentaires et d'habitudes conjointes (Dewey, 1922). « Milieux », aussi, au sens où le public, fait de mille yeux, bras et cerveaux, ajusté à ses niches écologiques, a une *chair*. Pas de public sans des *corps sensibles*, sentis et sentant au milieu du théâtre du monde, affectés par des situations selon eux intenable, engagés dans la gestion des apparences, dans l'échange des idées ou la contagion des émotions, attentifs à trouver des formes de vivre ensemble. Pas de public sans un *sens commun* qui se révèle dans les épreuves de la sensibilité et de l'affectivité, de la mémoire et de l'imaginaire – sans une expérience publique qui fonde de nouvelles dimensions de vie commune...

S'associer, explorer des situations, enquêter et expérimenter, discuter et protester sont autant de façons de s'engager dans des processus d'action conjointe et de jugement politique (Arendt, 1982/2003) et de bâtir, dans la pluralité et la conflictualité, un monde commun. Le public, communauté se faisant autour de *public issues*, réengendre un monde qui, si divisé et controversé soit-il, nous échoit en commun.

Quelques références complémentaires, la plupart disponibles sur :

<https://ehess.academia.edu/DanielCefaï>

Cefaï D., « Public, socialisation et politisation: relire Dewey à l'épreuve de Mead », in Cukier A., Debray E. (eds), *La théorie sociale de George Herbert Mead*, Lormont, Le Bord de l'Eau, 2014, p. 342-368.

Cefaï D., « Publics et publicité », *Encyclopédie des sciences historiques et sociales du politique*, à paraître à Paris, Labex Tepsis, 2015

Cefaï D., Pasquier D., « Les sens du public », in Cefaï D. & Pasquier D. (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*. Paris, PUF, p. 13-59

Cefaï D., Quéré L., 2006, « Naturalité et socialité du Self et de l'esprit », Preface to G. H. Mead, *L'Esprit, le soi et la société*, Paris, PUF, p. 3-90

Cefaï D., « La fabrique des problèmes publics. Boire ou conduire, il faut choisir ! », Postface à Joseph Gusfield, *La Culture des problèmes publics*, 2009, p. 219-318.

Cefaï D., 2002, « Qu'est-ce qu'une arène publique? Quelques pistes pour une approche pragmatiste », in Cefaï, D. et I. Joseph, *L'Héritage du pragmatisme*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, p. 51-82

Cefaï D., 2015, « Mondes sociaux. Enquête sur un héritage de l'écologie humaine à Chicago », in *SociologieS*, numéro spécial « Pragmatisme et sciences sociales », février 2015

Cefaï D., Terzi C., 2012, « Présentation », *L'expérience des problèmes publics. Perspectives pragmatistes*, Paris, Éditions de l'EHESS (collection « Raisons pratiques », n° 22), p. 9-47.